

Dijon, le 4 mars 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lutte contre le trafic et l'usage illicite de stupéfiants en Côte-d'Or : un mois de février record avec l'équivalent de près de 5,4 millions d'euros de saisie

L'action des forces de l'ordre contre les trafics et l'usage de stupéfiants a produit des résultats significatifs avec des saisies représentant un équivalent monétaire de **5 383 707 €** en février 2022.

Sous l'autorité de Fabien SUDRY, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, et d'Olivier CARACOTCH, procureur de la République près le tribunal judiciaire de Dijon, **99 opérations ont été menées** permettant notamment la saisie de :

- **504,10 kg de cannabis (prix de revente estimé à 5 033 601 €)**
- **211,34 gr de cocaïne (prix de revente estimé à 13 948 €)**
- **291,90 gr d'héroïne (prix de revente estimé à 9 633 €)**
- **66,58 kg d'ecstasy (prix de revente estimé à 166 450 €)**
- **160 075 € en numéraire**

Ces opérations ont conduit à la mise en cause de **33 personnes**.

Pour les seuls équipages de police et de gendarmerie, **plus de 1200 heures ont été consacrées à la lutte contre les trafics de stupéfiants au cours de leurs patrouilles quotidiennes**. Cette mobilisation soutenue vise à déstabiliser les points de deal pour restaurer la qualité de vie de nos concitoyens qui pâtissent de ces trafics quotidiens. A cet égard, **le Gouvernement a créé depuis le 1er février une amende forfaitaire délictuelle de 200 euros pour les occupations illicites de halls d'immeubles** : elle permet aux forces de l'ordre de sanctionner instantanément ces comportements, dans un cadre fixé par le procureur de la République. Des verbalisations ont déjà eu lieu.

Par ailleurs, **les douaniers dijonnais ont réalisé deux nouvelles saisies record après celle de janvier** : en interceptant des convois transportant, pour l'un près de **500 kg d'herbe de cannabis** et pour l'autre **66,58 kg d'ecstasy** (dans le 71) au cours de contrôles réalisés sur les axes autoroutiers, ils ont porté un coup réel aux réseaux internationaux d'acheminement de la drogue. Félicitations à eux !

Enfin, **28 amendes forfaitaires délictuelles pour consommation de stupéfiants** ont été délivrées.

La lutte contre les trafics de stupéfiants constitue une priorité absolue sur laquelle notre mobilisation ne faiblira pas.